

## **Le nouvel apprentissage commercial** **Heinrich Summermatter, Secrétaire général suppléant SEC-Suisse**

La nouvelle formation commerciale se base sur le système dual de l'apprentissage. La force de ce type de formation doit y être davantage mise en avant. Alors que les filières scolaires dispensées dans les écoles commerciales mettront l'accent sur un contenu plus théorique, les apprentis seront confrontés dès leur premier jour aux réalités du monde professionnel. La transition pas toujours aisée du milieu scolaire obligatoire au monde du travail devrait être facilitée par un cours de base, cours-bloc de plusieurs semaines. Des connaissances de base professionnelles et théoriques seront dispensées tant dans ce cours-bloc, que dans d'autres cours supra-entreprises. Ceci permettra aux jeunes de trouver rapidement leurs marques dans leur nouveau milieu professionnel. Ainsi, ils pourront évoluer dès leurs premiers jours comme des collègues à part entière, et obtenir à ce titre des compétences et assumer des responsabilités.

La mise sur pied du nouvel apprentissage commercial implique une intense coopération entre les des maîtres d'apprentissage et les enseignants des écoles commerciales professionnelles. Il sera donc nécessaire, au vu de ces exigences, d'établir de cas en cas des conventions et de diffuser plusieurs messages en cours d'année.

Les différentes améliorations de ce nouvel apprentissage commercial occasionnent des coûts qui sont pris en charge par tous les partenaires. Le cahier des charges de ces formateurs en entreprise est devenu plus conséquent, et les écoles professionnelles sont fortement mises à contribution pour adapter leur structure scolaire aux nouvelles exigences, ne serait-ce que pour dispenser le cours de base.

Dans le paysage de la formation suisse, les nouveautés ne sont pas toujours bienvenues. Le nouvel apprentissage commercial ne constitue pas en soi une révolution sur le plan de la formation, mais plutôt une adaptation urgente des principales étapes d'intégration professionnelle aux exigences économiques d'aujourd'hui. Même si le contexte économique actuel ne se prête pas à une introduction aisée de cette nouvelle formation, je suis persuadé qu'après un court temps d'adaptation, la plus-value de cette révision parlera d'elle-même. Toutes les réglementations excessives se nivelleront d'elles-mêmes après quelque temps.

La fin d'une réforme est toujours l'annonce de la suivante. Les prescriptions qui viennent d'être remplacées par le nouveau règlement, ont servi durant 16 ans. La nouvelle formation qui entre en vigueur cet été 2003 durera vraisemblablement moins longtemps. La SEC-Suisse suivra de très près avec ses partenaires le développement du monde du travail, et s'engage à ce que l'apprentissage commercial conserve aussi dans le futur sa renommée d'aujourd'hui.

**Le nouvel apprentissage commercial**  
**CN Alexander Tschäppät, Président SEC-Suisse**

Sur les quelque 100'000 jeunes qui chaque année terminent leur scolarité obligatoire, plus de 10% se dirigent vers un apprentissage commercial. Ce type de formation relève d'une longue tradition au sein du système dual suisse de formation professionnelle. Les entreprises et les écoles professionnelles se partagent la formation des jeunes commerciaux. Au terme de leur apprentissage, les jeunes disposent non seulement d'une formation pragmatique avec laquelle ils peuvent aborder le marché du travail avec de réelles chances, mais ils disposent aussi de bons atouts sur lesquels baser leur futur perfectionnement professionnel en vue d'une brillante carrière.

Cette formation professionnelle de qualité révèle néanmoins certains mauvais aspects en temps de conjoncture difficile. En effet, les entreprises ont alors naturellement tendance à former de moins en moins d'apprentis. Ceci semble a priori tout à fait compréhensible du point de vue des entreprises, mais se révèle être contra-productif sur le plan économique si celles-ci abandonnent leurs responsabilités de formateurs. Demain, nous manquerons alors de jeunes bien formés, et pire, les places d'apprentissage supprimées aujourd'hui privent les jeunes de leurs perspectives professionnelles futures. Ceci serait parfaitement intolérable dans un pays aussi riche et développé que le nôtre !

Depuis le milieu des années 90, l'apprentissage commercial a été revu, et les nouveautés sont actuellement testées dans la pratique. Nous disposons donc aujourd'hui d'une formation moderne et équilibrée, pour laquelle tous les partenaires doivent assumer des tâches encore plus exigeantes. Les jeunes en phase d'apprentissage sont pris au sérieux dès leur premier jour et leur formation professionnelle gagne en importance. Les écoles professionnelles y jouent un rôle de plus en plus central et prépondérant. Depuis le début, la SEC-Suisse s'est énormément impliquée dans la révision de cette nouvelle formation de base, et elle y croit.

La SEC-Suisse, de pair avec les associations patronales, encourage instamment les entreprises à maintenir leur offre de places d'apprentissage commercial. Résistez à la tentation de réduire le nombre de places d'apprentissage sous couvert de coûts légèrement supérieurs dûs à l'introduction de ce nouvel apprentissage. Vous les entreprises, vous restez gagnants à former nos jeunes – ils sont vos collaborateurs et clients de demain.